



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE D'ANNAY

AR Prefecture

058-215800079-20260331-0312026-DE
Reçu le 17/04/2026

Vote

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

A 18 HEURES 30 SALLE PARDIEU

Nombre de membres

Afférents au conseil Municipal : 9

Présents : 8 (+ 1 pouvoir)

Qui ont pris part au vote : 8 (+ 1 pouvoir)

Vote

Votant : 8 (+ 1 pouvoir)

Dont procuration : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'Annay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric Castille, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Mrs : Éric Castille, Yoann Rousseau, Marc Rousselot, Serge Havard, Thierry Bardez
Mmes : Gwenaëla Pacheu, Patricia Gomez, Florence Castille

Procurations : Mme Melissa Palao (pouvoir à Marc Rousselot)

Étaient excusés :

Secrétaire de séance : Mme Gwenaëla Pacheu

Date de la convocation :

Date d'affichage

le 23 mars 2026

Objet

Approbation du numéro
d'adressage

Numéro de la délibération

031-2026

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture le :

Le 02 avril 2026

Publication faite le :

Le 02 avril 2026

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Mme Gwenaëla Pacheu

Signature du Maire

M. Éric Castille

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de procéder à l'adressage des bâtiments communaux dans le cadre du plan d'adressage de la commune,

Considérant l'importance d'assurer une identification claire et cohérente des lieux pour les services de secours, la distribution du courrier et les usagers,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'approuver l'attribution du numéro d'adressage chez Mme Sylvie BATTISTI suivant :

- N° 23 rue de la Poinçonnerie 58450 ANNAY

Article 2 :

D'autoriser le Maire à procéder aux formalités nécessaires auprès des services compétents pour la mise à jour du plan d'adressage communal.

Ainsi délibéré et adopté en séance les jours, mois et an que dessus